

Nos assurances et prestations



Édition 2024/25

Helsana

Engagée pour la vie.

Assurances d'hospitalisation

HOSPITAL ECO

Assurance en division commune :
100 % des frais, libre choix de l'hôpital¹

helsana.ch/fr/hospitaleco



**Aide ménagère après
votre séjour hospitalier**

100 % des frais en division commune
dans toute la Suisse¹

Division commune, chambre à plusieurs lits, dans toute la
Suisse¹

CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an pour les séjours
hospitaliers d'urgence et planifiés³

CHF 90.-/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de
pension (hébergement et repas) pendant des soins station-
naires aigus et de transition dans un EMS

CHF 30.-/jour pendant max. 30 jours/an
pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par
un·e médecin après une opération ou une maladie

CHF 30.-/jour, max. 30 jours/an

30 heures/an
Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures
de travail usuelles du lundi au vendredi par
des personnes qualifiées

30 heures/an
Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe
de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

¹ Hôpital répertorié (liste cantonale), hôpital conventionné LAMal
Helsana.

² – Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous
trouvez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur
helsana.ch/negociations-tarifaires.

– Veuillez noter que la visite d'hôpitaux et de médecins non reconnus
par Helsana entraînera des frais qui seront à votre charge.

Rabais dans les assurances d'hospitalisation

Rabais de famille
à partir de 2 personnes 5 %
à partir de 3 personnes 10 %

Rabais pluriannuel
Pour les nouveaux
clients et clientes :
3 % pour les contrats de 3 ans

Franchise hospitalière
au moins 15 % de rabais
avec des franchises hospitalières
au choix

HOSPITAL FLEX

Assurance flexible à l'hôpital :
libre choix de la division au cas par cas²

helsana.ch/fr/hospitalflex



**Division privée, demi-privée ou
commune dans toute la Suisse²**

Flexibilité du choix de l'hôpital, de la division et du médecin
dans toute la Suisse,
après prise en compte de la participation aux coûts choisie² :

Hospital Flex 1 :

- Division commune : aucune participation aux coûts
- Division demi-privée : 35 % (max. CHF 3000.-/an)
- Division privée : 50 % (max. CHF 9000.-/an)

Hospital Flex 2 :

- Division commune : aucune participation aux coûts
- Division demi-privée : 20 % (max. CHF 2000.-/an)
- Division privée : 35 % (max. CHF 4000.-/an)

Libre choix de la division² : division commune, demi-privée
ou privée

Hospital Flex 1 : CHF 500.-/jour pendant max. 60 jours/an
pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés³

Hospital Flex 2 : CHF 1000.-/jour pendant max. 60 jours/an
pour les séjours hospitaliers d'urgence ou planifiés³

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital² (en cas d'hospita-
lisation en division demi-privée ou privée)

Hospital Flex 1 : CHF 500.-/accouchement

Hospital Flex 2 : CHF 1000.-/accouchement

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital

Hospital Flex 1 : CHF 50.-/jour, max. 15 jours/an

Hospital Flex 2 : CHF 100.-/jour, max. 15 jours/an

Module complémentaire

Option : CHF 100.-/jour pendant max. 14 jours/an
(si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option : CHF 100.-/jour pendant max. 21 jours/an
(si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option : CHF 50.-/jour pendant max. 30 jours/an
(si le module complémentaire FLEX est inclus)

Option : 30 heures/an
Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les
heures de travail usuelles du lundi au vendredi par
des personnes qualifiées (si le module complémentaire
FLEX est inclus)

³ Déposer une demande de prise en charge des coûts avant le traite-
ment prévu

⁴ Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de
l'assurance



HOSPITAL Demi-Privée

Assurance demi-privée à l'hôpital : chambre à deux lits et libre choix du médecin dans toute la Suisse¹

helsana.ch/hospital-demi-privée

2 Séjour en division demi-privée (chambre à deux lits)

Couverture intégrale en division demi-privée dans toute la Suisse¹

Division demi-privée, chambre à deux lits dans toute la Suisse¹

CHF 1500.–/jour, pour les traitements d'urgence
CHF 1500.–/jour, avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés²

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital¹

CHF 1500.–

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital
CHF 100.–/jour, max. 15 jours/an

CHF 120.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS

CHF 100.–/jour pendant max. 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un-e médecin après une opération ou une maladie

CHF 100.–/jour, max. 30 jours/an

60 heures/an
Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées

60 heures/an
Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

Première consultation rapide chez un-e spécialiste

Deuxième avis médical par des professeur-e-s réputé-e-s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels

HOSPITAL Privée

Assurance privée à l'hôpital : chambre individuelle et libre choix du médecin dans toute la Suisse¹

helsana.ch/hospital-privée

1 Séjour en division privée (chambre individuelle)

Couverture intégrale en division privée dans toute la Suisse¹

Division privée, chambre individuelle dans toute la Suisse¹

Couverture des coûts intégrale, pour les traitements d'urgence
Couverture des coûts intégrale, avec garantie de prise en charge des coûts pour les traitements ciblés²

Libre choix de la ou du médecin à l'hôpital¹

CHF 3000.–

Hébergement et repas d'un accompagnant à l'hôpital
CHF 200.–/jour, max. 15 jours/an

CHF 240.–/jour pendant max. 14 jours/an pour les frais de pension (hébergement et repas) pendant des soins stationnaires aigus et de transition dans un EMS

CHF 200.–/jour pendant max. 21 jours/an pour les cures balnéaires et de convalescence prescrites par un-e médecin après une opération ou une maladie

CHF 200.–/jour, max. 30 jours/an

120 heures/an
Parent(s) hospitalisé(s) : garde d'enfants pendant les heures de travail usuelles du lundi au vendredi par des personnes qualifiées

120 heures/an
Enfant malade/accidenté : une personne qualifiée s'occupe de l'enfant à domicile si les parents doivent travailler

Première consultation rapide chez un-e spécialiste

Deuxième avis médical par des professeur-e-s réputé-e-s en cas de maladie grave ou suite à un accident. Adaptation précise de la solution médicale à vos besoins personnels

¹ – Parmi les hôpitaux et médecins reconnus par Helsana. Vous trouverez la liste des hôpitaux sans couverture des coûts sur helsana.ch/negotiations-tarifaires.

– Veuillez noter que le recours à des hôpitaux et médecins non reconnus par Helsana entraînera des frais qui seront à votre charge.

² Déposer une demande de prise en charge des frais avant le traitement prévu

³ Maternité : délai de carence de 365 jours à compter du début de l'assurance

Séjours hospitaliers en Suisse³

Confort de chambre³

Séjours hospitaliers à l'étranger

Libre choix du médecin³

Forfait d'accouchement (en cas d'accouchement ambulatoire)

Séjour en rooming-in pour une personne accompagnante

Soins aigus et de transition

Cures balnéaires et de convalescence

Aide ménagère

Nanny Service (service de garde d'enfants) Personne assurée : parent

KidsCare (garde d'enfant) Personne assurée : enfant

Fast Track

Deuxième avis d'expert

Nous sommes là pour vous.

Groupe Helsana
0844 80 81 82
helsana.ch/contact
helsana.ch/sites

Distinguée par les meilleures notes.



COMPLETA d'Helsana a obtenu les meilleures notes en matière d'étendue des prestations. moneyland.ch est le comparateur indépendant des assurances et des banques.



VZ VermögensZentrum évalue constamment les primes d'assurance en termes de prix et de prestations. Les assurances complémentaires d'Helsana **COMPLETA, TOP et SANA** sont évaluées comme étant supérieures à la moyenne.

Le Groupe Helsana comprend Helsana Assurances SA, Helsana Assurances complémentaires SA et Helsana Accidents SA. Les informations et les descriptions des prestations des produits sont présentées de manière sommaire et non exhaustive. Pour obtenir une description contraignante de prestations d'assurance, veuillez consulter helsana.ch. Ce support publicitaire ne constitue pas une offre contraignante. Sous réserve de modifications.